



# CONSEIL MUNICIPAL

## Commune de Saint Paul le Jeune



**SÉANCE du mardi 10 mai 2022**

**compte-rendu N°18/05/2022**

Le 10 mai 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h00 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Antioniotti Danièle, Ambrosino Eric, Bruyère-Isnard Thierry, Bernard Julien, Chalvet Cathy, Dusautoir Joanne, Laurant Thierry, Rio Jean-Luc, Séraidarian Nathalie, Solignac Michelle, Rodier Muriel.

**Absents excusés :** Brundo Jean, David Delorme, Blanchart-Dabrowsky Noémie, Margotton Magalie,

**Procurations :**

Brundo Jean à Bruyère-Isnard Thierry

**la séance s'est tenue en présence du public et en visio en direct sur la page facebook de la mairie**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte-rendu du conseil municipal du vendredi 01 avril 2022
3. Plan de financement de la rénovation l'éclairage des courts de tennis suite à la modification de la participation du SDE
4. Décision modificative N°1 concernant le budget de l'eau
5. Achat de parcelles pour le réservoir d'eau de la Brousse
6. Organisation du temps de travail passage aux 35 h
7. Coupe de bois forêt communale de Saint Paul le Jeune
8. Emprunt dans le cadre du budget 2022
9. Informations diverses

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 10, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise les procurations (1)

Il rappelle que les conditions exceptionnelles de tenue des conseils municipaux dans le cadre de la crise du COVID 19 sont prolongées à savoir 2 procurations par personne. Bien que la séance soit ouverte au public, nous maintenons la diffusion en direct, sur Facebook live.

Secrétaire de séance : M Thierry Laurant

**1 - Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour

Contre	Abstention	Pour
0	0	11

***Arrivée de Muriel Rodier, le nombre de votants passe à 12***



## 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 01 Avril 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des erreurs à propos de ce compte-rendu. Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

## 3- Plan de financement de la rénovation de l'éclairage des courts de tennis, suite à modification de la participation du SDE

Monsieur le Maire précise que suite à l'accord du conseil municipal en 2021, il avait signé le bon de commande pour le remplacement de l'éclairage des courts de tennis. Quelques temps après, il a reçu un courrier provenant du SDE qui précisait que suite à un nouveau mode de calcul, le montant de la participation du SDE pour le projet serait moindre.

Monsieur le Maire a écrit au Président du SDE pour que la participation du SDE reste inchangée. La réponse reçue il y a quelques jours était négative.

Il convient donc de modifier le plan de financement qui prévoyait un financement à part égale avec le club de tennis. Le tennis club ne pouvant pas augmenter sa participation.

Un nouveau plan de financement est proposé :

Montant des travaux : 18 160,82 EUROS

Participation du SDE : 10 215,46 EUROS

Participation du tennis club : 3 000 EUROS

Participation de la commune : 4 945,36 EUROS

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

## 4- Décision modificative N°1 concernant le budget de l'eau

Cette modification budgétaire intervient dans le cadre du budget 2022. Il s'agit de rééquilibrer les comptes pour pouvoir prévoir des dépenses inerrantes aux travaux effectués sur un des captages. (Mise en place d'un portail).

Transfert de 5 750,33 euros du compte 21531-90 au compte 2154-89

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

## 5- Achat de parcelles pour le réservoir d'eau de la Brousse

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir le terrain du réservoir de la Brousse.

Pour finaliser l'achat de ces parcelles dont le prix a été fixé à 1 500 €, une délibération stipulant les noms des propriétaires et les numéros de parcelles doit être prise.

La mairie de Saint Paul le Jeune, dans le cadre de l'opération de l'achat du terrain du réservoir de la Brousse et suite à l'accord des propriétaires, se porte acquéreur des parcelles suivantes :

- Parcelle AE n°509 et AE n°512, dénomination ancienne AE 87, de M. Jean François CASTOR, Marie Joséphine Castor, Anne Cécile GIRIN et Marie Ange Peyrat moyennant le prix de 1500 euros,

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour effectuer l'achat de ces parcelles.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

#### 6- Organisation du temps de travail passage aux 35 h

Thierry Laurant, en charge du personnel, fait le point sur le passage aux 35H pour l'ensemble du personnel. Il s'agit de la stricte application des textes en vigueur. Il faut donc modifier le protocole d'accord.

Après avoir précisé qu'il a été nécessaire de consulter le comité technique et que ce dernier a donné un avis favorable en sa séance du 25 février 2022, il appartient, maintenant, au conseil municipal de se prononcer :

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

#### 7- Coupe de bois forêt communale de Saint Paul le Jeune

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'information de l'ONF qui prévoit une coupe d'amélioration pour les parcelles 201 sur 2ha, 202 sur 1,22 ha et 207 sur 5,42 ha.

D'autre part, une coupe d'amélioration aura lieu sur la parcelle 205 sur une surface de 4,70ha.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

#### 8- Emprunt dans le cadre du budget 2022

Dans le cadre du budget 2022, nous avons prévu un emprunt de 140 000 euros. Les taux d'emprunt augmentent régulièrement et nous devons prendre une décision. Plusieurs banques ont été contactées et, à ce jour, reste une seule proposition à un taux abordable. Il faut se mettre d'accord sur la durée de l'emprunt : à savoir 15 ou 20 ans.

Jean-Luc Rio prend la parole. Il estime qu'il est plus prudent de partir sur 20 ans car le montant des échéances sera moins élevé. « *Nous pouvons espérer que la salle des fêtes sera encore là dans 20 ans puisqu'elle est des années 1950 !* ».

Les conseillers municipaux ont été destinataires de l'ensemble des offres.

Monsieur le Maire propose de contracter le crédit d'un montant de 140 000 euros avec le Crédit agricole pour un taux 1,71 %. Proposition sur une durée de 20 ans avec la première échéance 1 an après la date de déblocage.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

#### 9- Informations diverses

Jean Luc Rio fait l'inventaire des activités pour les prochains mois :

- 1,2,3 solaire photovoltaïque. Le collectif citoyen pour « la Transition aux Pays des Vans en Cévennes » organise à la médiathèque une réunion d'information sur le photovoltaïque, le vendredi 13 mai.
  - Le hameau du Frigolet organise son premier un vide grenier ce dimanche 15 mai.
  - Le 20 mai, les élèves des écoles se produiront dans un spectacle de danse avec l'amicale des écoles qui organisera un « apéro sympa ».
  - Plusieurs manifestations organisées par l'association « la Boule St Paulienne »
  - Le concours de boules en Juin, les kèpis-Tanqués (gendarmerie nationale). 14/15/16 juin
  - La célèbre course de vélos « l'Ardéchoise ». Cette année, une spécificité, une ultra de 800 kms non-stop. Nous aurons besoin de bénévoles, mais également d'infirmiers/ infirmières, d'un kiné pour massages. 16/17 juin.
  - La Fête votive qui aura lieu le 08/09/10 juillet (les vacances scolaires obligent).
  - Feux d'artifices le 13 juillet et Brocante le 14 juillet.
  - Début juillet festival des contes éclatés. Du 15 au 18 juillet.
  - Le trail du « Petit Saint Paulien », 2<sup>ème</sup> édition. Le 25 septembre.
  - Le marché de « Succulence et Truculence ».
  - Des commerces vont bientôt ouvrir et une information sera faite pour chacun d'entre eux. Des concerts auront lieu également dans nos deux bars (le Dolmen et le Bar des Sports).
- Monsieur le Maire rappelle qu'il faut déclarer les manifestations se déroulant à l'extérieur et sur le domaine public*
- Animations à la médiathèque sur le Japon (les Mangas), pour jeunes et adultes. Elles auront lieu au mois de juin.
  - Un géomètre va effectuer le relevé Topo de la place et du stade afin de pouvoir implanter les futurs projets.
  - Un Groupe de travail va être mis en place pour réfléchir sur le futur bâtiment près de la pharmacie. Ce bâtiment permettra de conforter l'offre médicale en lien avec le bourg centre des Vans. Il est absolument indispensable d'offrir sur la commune une structure permettant de mieux accueillir les médecins mais aussi les kinés ou d'autres professions en lien avec la médecine de proximité.
  - On n'oublie par l'association de rugby et la réflexion sur la création d'un vestiaire au niveau du stade.
  - Le déploiement de la fibre optique sur la commune se précise enfin. Jean-Luc Rio a assisté à une première réunion organisée sur la commune avec la société AXIOME qui sera chargée des travaux. Les habitants seront tenus informés de l'avancement du projet qui va demander un peu de temps...

#### **Question du public :**

« Ce n'est pas une question mais un remerciement pour la retransmission du conseil municipal en live. Les personnes qui critiquent devraient venir, pour regarder le travail effectué en amont » précise la personne présente.

Effectivement Monsieur le Maire indique que cela demande un temps de préparation avant le conseil municipal et du matériel que M Jean-Luc Rio met à disposition gratuitement.

Illiwap, l'application mise en place par la commune, est un atout indéniable et nous sommes devenus ambassadeur de ce concept depuis l'information que nous communiquons entre les chasseurs et les randonneurs.

Il est vrai que l'information a évolué et continuera d'évoluer, nous ne reviendrons pas à l'ancienne méthode ... (Passage dans les rues avec mégaphone !)

L'idée que nous poursuivons est celle de créer du lien et en particulier, entre les générations. Même l'application Facebook doit permettre de nous rassembler plutôt que de nous diviser. D'ailleurs, sur nos publications ou nos applications, pas de polémiques, que de l'information !

La séance est levée à 21h35

**L'ensemble des débats est disponible sur la page Facebook de la commune**

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Thierry BRUYÈRE-ISNARD



Thierry LAURANT

